

Communiqué de presse du 12 juin 2020

L'UNES regrette que le Conseil national, lors de la discussion de détail de la loi sur les EPF, ait décidé d'étendre les compétences des services de sécurité des EPF et de rendre la vidéosurveillance possible partout sur leurs campus.

Hier, le Conseil national a traité du sujet de la révision partielle de la loi sur les EPF. La révision a été acceptée à l'unanimité. Malheureusement, cette révision contient quelques dispositions à propos de la sécurité et de la vidéosurveillance, qui du point de vue des étudiant-e-s mèneraient à de sérieuses limitations de la liberté pour les membres des EPF. Le Conseil national a malheureusement manqué de limiter ces dispositions dans le sens des étudiant-e-s.

Pour l'union nationale des étudiant-e-s de Suisse (UNES), une EPF est un lieu où les étudiant-e-s, les collaborateur-ice-s et les professeurs acquièrent de nouvelles connaissances et participent à la recherche et à l'innovation dans un cadre indépendant. Pour mener à bien ces activités académiques, la confiance en la communauté académique est primordiale. En outre, le faible nombre de délits commis ces dernières années sur les campus montre que les membres des EPF sont dignes de cette confiance.

L'extension des compétences des services de sécurité privés, qui pourraient entre autres arrêter et interroger des suspects, n'est pas opportun pour l'UNES. L'UNES regrette que le Conseil national ne considère pas comme nécessaire un accord des concepts de sécurité avec les services de police compétents et qu'il ait refusé un amendement d'une minorité de la commission allant dans ce sens.

L'introduction d'une base légale pour la vidéo-surveillance est tout aussi peu convaincante. L'UNES salue certes que le Conseil fédéral ait renoncé à permettre l'utilisation des enregistrements à des fins d'instruction ou de prévention d'accidents, critique malgré tout vivement le maintien de la vidéosurveillance sur l'entier du campus des EPF. Un amendement pour la restriction de la vidéosurveillance aux lieux semi-publics a malheureusement été refusé. L'UNES considère la vidéosurveillance de l'entier des campus comme atteinte forte aux libertés individuelles des étudiant-e-s des EPF et s'investira pour éviter l'installation de caméras de surveillance dans les bureaux et les amphithéâtres.

L'UNES espère maintenant que le Conseil des États tiendra plus compte de la liberté individuelle des membres des EPF et n'acceptera pas l'extension des compétences des services de sécurité ainsi que l'introduction d'une base légale pour la vidéosurveillance sans y opposer quelques réserves.

Pour de plus amples renseignements, nous nous tenons à votre disposition :

Francesco Bee, Co-président de l'UNES (d/f/i), francesco.bee@vss-unes.ch, +41 78 848 53 36
Laurent Woeffray, membre du Comité Exécutif de l'UNES (f/d), laurent.woeffray@vss-unes.ch, +41 79 390 95 98